

Date de convocation :

Le 30 novembre 2022

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 21

- de votants : 23

N° d'inscription de l'acte soumis

à l'obligation de transmission

au Représentant de l'Etat :

54_2022

Secrétaire de Séance :

Mme Fanny RICHARD

OBJET :

- Subvention à l'association des amis de Saint Jacques de Compostelle

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 8 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (21) : François ERLEM, François DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Sabine HENNEBERT, Simon BRASSART, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONNIER, Jean-Paul LANNOY, Romain POLLART, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

Pouvoirs (2) : Sabine TROUILLET donne pouvoir à Audrey MONNIER, Michaël DELATTRE donne pouvoir à Fanny RICHARD

L'association des amis du chemin de Saint-Jacques de Compostelle sollicite une subvention d'un montant de 300 euros afin de participer aux frais de fabrication des coquilles en métal qui sont implantées aux points stratégiques sur le circuit allant de Vieux-Reng à Ors.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'accorder une subvention de 300 € à l'association des amis de Saint Jacques de Compostelle.

Ainsi fait et délibéré en séance

les jours, mois et an susdits

Le Maire

François ERLEM



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.